

## **Qu'est-ce que la domiciliation d'entreprise en ligne ? Comment domicilier son entreprise en ligne ? Quels sont les avantages et les inconvénients de la domiciliation en ligne ? WikiCrea vous dit tout.**

De plus en plus de sociétés de [domiciliation](#) proposent la "**domiciliation en ligne**". Cette nouvelle forme de domiciliation permet l'accès à un panel de services de gestion administrative à distance, ce qui peut s'avérer très utile si le chef d'entreprise est éloigné géographiquement.

Pour rappel, **la domiciliation** est une solution qui consiste à faire appel à une **société agréée** pour y fixer son siège social. Cela permet ainsi de disposer d'une adresse officielle dans une ville en particulier, ou encore dans un quartier prestigieux.

Les sociétés domiciliation peuvent en outre proposer des **services complémentaires** : redirection de courrier, prise d'appels téléphoniques, secrétariat, et éventuellement tâches administratives (facturation, saisie, paie, formalités diverses...).

Certaines sociétés disposent d'un **centre d'affaires**, ce qui leur permet de proposer des bureaux ou salles de réunion à la demande.

***Voici tout ce qu'il faut savoir sur la domiciliation en ligne.***

## **La domiciliation d'entreprise en ligne : les avantages.**



Depuis quelques années, [la domiciliation d'entreprise](#) est en voie de **digitalisation avancée**. De plus en plus de sociétés de domiciliation proposent des services en ligne, ce qui permet plus de souplesse dans la gestion administrative, notamment grâce à la **dématérialisation**.

**Par exemple :**

- scanning et consultation du courrier reçu sur internet ou à travers une application,
- alertes en cas de réception de courriers importants,
- stockage des courriers reçus sur un serveur,
- notification d'appels téléphoniques en ligne,
- ou encore transfert de siège social en ligne.

Certaines sociétés de domiciliation ont développé des **applications pour smartphone et tablette** mettant à disposition l'ensemble de ces services.

**Les avantages sont évidents** : réactivité, souplesse et gain de temps. Le chef d'entreprise n'a plus besoin de se déplacer pour chercher son courrier, et diminue le risque de retard dans son traitement administratif !

**Voir aussi notre article** : [Siège social fictif : quels risques ?](#)